

Séance publique du 23 janvier 2023

Présents: HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre, BOONEN Serge, THOLL Jean-Joseph, échevins, BARTHELEMY Marc, BENDER Maxime, MEYERS Corinne, MICHELS Mike, TOBES Romain, conseillers, DIMMER Martine, secrétaire.

Absent: /.

Le Conseil communal,

Vu l'article 107 de la Constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets;

Après avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote à haute voix,

décide à l'unanimité des voix

de proroger l'heure d'ouverture jusqu'à trois heures du matin de tous les débits de boissons alcooliques à consommer sur place de la commune de Waldbillig en dates suivantes:

Fête Nationale: du 22.06.2023 au 23.06.2023

Kermesses:

Haller : du samedi au dimanche
du dimanche au lundi

Christnach : du samedi au dimanche
du dimanche au lundi

Waldbillig : du samedi au dimanche
du dimanche au lundi

Saint Sylvestre : du 31.12.2023 au 01.01.2024

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

(Suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Waldbillig, le 30 janvier 2023



La bourgmestre,

La secrétaire,

Date de l'annonce
publique de la séance
17 janvier 2023

Date de la convocation
des conseillers
17 janvier 2023

Point de l'ordre du jour
2023-01-03

Objet :
**Prorogation de l'heure
d'ouverture de tous les débits
de boissons de la commune
de Waldbillig à l'occasion de
certaines fêtes en 2023**